

2022-0975
2022-03-04

Container

GROUPE	3	7	11	FONGICIDE
---------------	----------	----------	-----------	------------------

Belyan^{MD}

FONGICIDE

Pour une utilisation dans le canola, le colza, la moutarde (y compris la moutarde oléagineux et condiment), le lin, le sous-groupe de culture 6C (graines sèches de légumineuses, sauf le soya), la pomme de terre, le soya et le blé (tous types)

Concentré en suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS : Mefentrifluconazole 133,3 g/L
Pyraclostrobin 177,8 g/L
Fluxapyroxad 88,9 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 33403

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

BELYAN est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler.
3. Peut irriter le peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
6. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) lors du mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2022-0975
2022-03-04

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

2022-0975
2022-03-04

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2022-0975
2022-03-04

Booklet

GROUPE	3	7	11	FONGICIDE
---------------	----------	----------	-----------	------------------

Belyan^{MD}

FONGICIDE

Pour une utilisation dans le canola, le colza, la moutarde (y compris la moutarde oléagineux et condiment), le lin, le sous-groupe de culture 6C (graines sèches de légumineuses, sauf le soya), la pomme de terre, le soya et le blé (tous types)

Concentré en suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS :

Mefentrifluconazole	133,3 g/L
Pyraclostrobin	177,8 g/L
Fluxapyroxad	88,9 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 33403 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DUE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

BELYAN est une marque déposée de BASF SE, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Belyan est un fongicide à large spectre renfermant trois matières actives : pyraclostrobine, fluxapyroxad et mefentrifluconazole. Une gestion de la maladie optimale est atteinte lorsque **Belyan** est utilisé dans un programme planifié de pulvérisation de protection et est utilisé en rotation avec d'autres fongicides ne faisant pas partie du Groupe 3, du Groupe 7 et du Groupe 11.

MODE D'ACTION

Chacune des composantes de **Belyan** procure un mode d'action différent contre le champignon pathogène du plant. Le pyraclostrobine appartient au groupe des inhibiteurs de la respiration catégorisé par l'EPA des États-Unis et l'ARLA du Canada comme Inhibiteurs de la Quinone extérieure (QoI) qui est classé par le Fungicide Resistance Action Committee (FRAC) comme le Groupe 11 des fongicides. Le fluxapyroxad appartient au groupe des inhibiteurs de respiration classés par l'EPA des États-Unis et l'ARLA du Canada Inhibiteurs Déshydrogénase à succinate (SDHI) qui est catégorisé par le FRAC comme un fongicide du Groupe 7. Le Mefentrifluconazole inhibe la biosynthèse de la dé-méthylation de stérols (DMI) ce qui stoppe la synthèse des membranes cellulaires et est classé par le FRAC comme un fongicide du Groupe 3.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
3. Peut irriter le peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
4. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
5. **NE PAS** retourner ni permettre aux travailleurs d'entrer dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
6. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) lors du mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.
7. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
8. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
9. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
10. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et

2022-0975
2022-03-04

superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Le méfentrifluconazole et le fluxapyroxad sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du méfentrifluconazole et du fluxapyroxad dans les sites traités avec ces substances au cours de la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Toutes les cultures retrouvées sur cette étiquette peuvent être pâturées ou servies au bétail, sauf le canola/colza fourrager. Pour l'alimentation et le pâturage du bétail, respecter les délais minimums avant la récolte spécifiées pour chaque culture dans la tableaux spécifique à la culture.
2. Restrictions de rotation de culture : Tous les cultures indiquées sur cette étiquette peuvent être semées immédiatement après la dernière application. Les cultures qui ne figurent pas sur cette étiquette ne doivent pas être semées dans l'année qui suit l'application.
3. **NE PAS** utiliser dans les serres.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2022-0975
2022-03-04

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections spécifiques à chaque groupe de culture)

TOUTES LES CULTURES

Appliquer les doses recommandées du **Belyan** tel que mentionné dans le tableaux des doses d'application des cultures ci-dessous. Appliquer le **Belyan** avec un équipement de pulvérisation tel que spécifie. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Appliquer avant le développement de la maladie. Consulter les exigences spécifiques aux cultures pour les exceptions.

Choisir la dose d'utilisation en fonction de la pression de la maladie. Utiliser la dose plus élevée si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie (c'est-à-dire des conditions humides ou mouillées) et/ou lorsqu'il existe des facteurs qui augmentent le risque de la maladie (c'est-à-dire rotations de courte durée avec cultures sensibles, antécédents de la maladie, et une forte possibilité de présence d'inoculum).

L'ajout d'un adjuvant pour la dispersion/pénétration peut être utilisé avec **Belyan** pour améliorer le recouvrement et la performance contre les maladies, mais il n'est pas obligatoire.

NE PAS faire plus de deux (2) applications consécutives de **Belyan** ciblant la même maladie avant d'alterner avec un fongicide homologué possédant un mode d'action différent.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par BASF Canada Inc.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Canola / Colza (<i>Brassica</i> spp., <i>Brassica napus</i>), moutarde (<i>Brassica</i> spp., <i>Brassica juncea</i>) y compris la moutarde oléagineux et condiment Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR) (jours)	Dose Maximale par année (L/ha)
Jambe noire (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	0,45 à 0,56	21	1,12
Commencer l'application de Belyan au stade 2 à 6 feuilles pour supprimer la jambe noire. Appliquer une application supplémentaire à une intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			

Lin Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR et intervalle pour nourrir les animaux (jours)	Dose Maximale par année (L/ha)
Pasmo (<i>Septoria linicola</i>)	0,45 à 0,56	21	1,12
Commencer l'application de Belyan stade de 20 à 50 % de floraison pour supprimer le pasmo (<i>Septoria linicola</i>). Appliquer une application supplémentaire à une intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			

Sous-groupe de cultures 6C (graines sèches de légumineuses [sauf le soya]) Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR et intervalle pour nourrir les animaux (jours)	Dose Maximale par année (L/ha)
Brûlure ascochytiq ue (<i>Mycosphaerella pinodes</i>) Ascochyto se (<i>Ascochyta</i> spp.) Rouille (<i>Uromyces appendiculatus</i>) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.) Anthracnose (<i>Colletotrichum</i> spp.) Rouille du soya (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Mildiou (<i>Peronospora viciae</i> f. sp. <i>pis</i>) - Répression	0,56	30	1,12
Appliquer Belyan au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes. Appliquer une application supplémentaire à une intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			
Liste détaillée des cultures : Sous-groupe de cultures 6C (Graines sèches de légumineuses [sauf le soja]) - Tout cultivar à graines récoltées sèches de haricot (<i>Lupinus</i> spp.) (y compris le lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux); <i>Phaseolus</i> spp. (y compris le haricot de grande culture, le haricot rognon, le petit haricot blanc, le haricot de Lima (sec), le haricot pinto et le haricot tépary); <i>Vigna</i> spp. (y compris l'adzuki, le dolique asperge, le dolique à oeil noir, le dolique mongette, le haricot papillon, le haricot mungo, le haricot mungo noir et le pois zombie; gourgane; guar; dolique d'Égypte; pois cajan); pois secs (<i>Pisum</i> spp.); lentille; pois chiche.			

Soya Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR et intervalle pour nourrir les animaux (jours)	Dose Maximale par année (L/ha)
Tache ocellée (<i>Cercospora sojina</i>) Septoriose taches brunes (<i>Septoria glycines</i>) Rouille du soya (<i>Phakopsora pachyrhzi</i>) Cercosporose et graines pourpres (<i>Cercospora kikuchii</i>)	0,56	21	1,12
Appliquer Belyan avant le développement de la maladie et lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			

Pomme de terre Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR et Intervalle pour nourrir les animaux (jours)	Dose Maximale par année (L/ha)
Brûlure alternarienne (<i>Alternaria solani</i>)	0,56	7	2,24
Débuter les applications de Belyan avant le développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 7 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			

Blé (tous types) Tableau des doses d'application (Application terrestre et aérienne)			
Maladie supprimée	Dose d'application (L/ha)	DAAR et Intervale pour nourrir les animaux (jours)	Dose Maximale par année (L/ha)
Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i> ou <i>Septoria nodorum</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Rouille des feuilles (<i>Puccinia recondita</i>) Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>) Tache helminthosporienne (<i>Cochliobolus sativus</i>) Blanc (<i>Erysiphe graminis f. sp. tritici</i>)	0,56	DAAR : Applique au plus tard à la fin de la floraison. Intervale pour nourrir les animaux : 21 jours	1,12
Appliquer Belyan avant le développement de la maladie et lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquer une application supplémentaire à un intervalle de 10 à 14 jours si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie.			
Liste détaillée des cultures : Blé (printemps, hiver et dur)			

MÉLANGE

1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **Belyan**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association.
5. Ajouter la quantité recommandée d'adjuvant.
6. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
7. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les PRÉCAUTIONS.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application terrestre

Appliquer le **Belyan** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne

Appliquer le **Belyan** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les

2022-0975
2022-03-04

plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Restrictions

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Spécifications pour la zone tampon pour le Belyan

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :			
			Habitats d'eau douce aux profondeurs de :		Habitats estuariens ou marins aux profondeurs de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur de champ	Canola, colza, moutarde et moutarde orientale (y compris moutarde oléagineux et condiment), lin, sous-groupe de culture 6C (graines sèches de légumineuses), soya et blé		5	1	1	1
	Pommes de terre		10	1	1	1
Aérienne	Canola, colza, moutarde et moutarde orientale (y compris moutarde oléagineux et condiment), lin, sous-groupe de culture 6C (graines sèches de légumineuses), soya et blé	Voilure fixe	200	10	5	1
		Voilure tournante	200	10	2	1
	Pommes de terre	Voilure fixe	650	15	5	1
		Voilure tournante	375	15	2	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, veuillez noter le **Belyan** contient fongicide du groupe 3, groupe 7 et du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **Belyan** et à d'autres fongicides du groupe 3, groupe 7 et du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes emplacements. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

2022-0975
2022-03-04

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner **Belyan** ou d'autres fongicides des même groupes 3, 7 et 11 avec des fongicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. NE PAS faire plus d'applications du **Belyan** par saison que ce qui est spécifié dans la section Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Belyan** chez l'agent pathogène.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application.

Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour de plus amples d'information et pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 ou le site Internet www.agsolutions.ca.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

2022-0975
2022-03-04

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.